

Grasse, le 5 - AVR. 2019

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes CADAM Route de Grenoble BP 30007

06003 NICE CEDEX 1

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET FONCIERES

Tel: 04 97 05 50 60 Fax: 04 97 05 50 61

N. REF. : JV /POL N° 2019 - 599

AFFAIRE SUIVIE PAR : Pierre-Olivier LEHEMBRE

Objet : Prolongement de la pénétrante Cannes - Grasse / Procédure d'expropriation

Monsieur le Président.

Le Conseil Départemental vient d'adresser aux propriétaires dont le patrimoine foncier est touchée par la prolongation de la pénétrante Cannes-Grasse les mémoires d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation.

Je vous remercie d'être particulièrement vigilant à ce que les personnes touchées puissent être indemnisées justement de leur préjudice.

Je vous saurais gré de m'apporter tous les éléments utiles me permettant d'apprécier le montant proposé à chacun de mes administrés.

Je me permets de vous remercier de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Maire,

* Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental

des Alpes-Maritimes

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Brasse Hôtel de ville BP 12069 06131 GRASSE CEDEX Tél. 04 97 05 50 00 Fax 04 97 05 50 01